

POLICE PORTUAIRE : SÛRETÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

INTITULE DU POSTE :

Officier de Sûreté et Sécurité et Environnement

INTITULE DU POSTE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE :

Chef de Service Sûreté, Sécurité et Environnement

Ou Chef de Service Capitainerie et Opérations maritimes

Ou Chef Division Sûreté, Sécurité et Environnement

Ou Commandant du Port

1. Finalité(s)

Assurer l'application des consignes et du plan de sûreté et des règles et des normes de sécurité des biens et des personnes et de protection de l'environnement dans l'enceinte portuaire maritime.

2. Missions

- I. Mettre en conformité du processus de sûreté avec les normes internationales ;
- II. Animer les actions de la sûreté portuaire ;
- III. Participer au respect de la réglementation en matière de sécurité terrestre et maritime ;
- IV. Participer au respect des normes de protection de l'environnement terrestre et maritime.

3. Activités principales

- I. Mettre en conformité du processus de sûreté avec les normes internationales
 - Mettre en place des mesures de sûreté conformément aux dispositions du Code ISPS
 - Assurer la conformité du port et des installations portuaires aux dispositions du code ISPS
 - S'assurer que les normes applicables au personnel chargé de la sûreté sont respectées
- II. Animer les actions de la sûreté portuaire
 - Animer le comité local de sûreté
 - Assurer la coordination entre les agents de sûreté des installations portuaires, des navires et des compagnies
 - Coordonner la mise en œuvre du plan de sûreté de l'installation portuaire avec les agents de sûreté des navires et des compagnies
 - Contribuer à l'évaluation du plan de sûreté du port
 - Maintenir à jour le registre de délivrance des badges et macarons
 - S'assurer que les mesures de sûreté relatives au niveau applicable dans le port sont effectives et conformes au plan du port
 - Assurer le bon fonctionnement des systèmes de contrôle des accès et maintenir à jour les registres
 - Assurer la gestion et le bon fonctionnement du système de télésurveillance du port
 - S'assurer que les normes applicables au personnel chargé de la sûreté sont respectées
 - Suivre les déclarations de sûreté DOS et du SM2S
 - Accroître la prise de conscience de la sûreté et la vigilance du personnel des installations portuaires
 - Elaborer le tableau de bord de l'entité
- III. Participer au respect de la réglementation en matière de sécurité terrestre et maritime
 - Assurer la police des quais et des plans d'eau
 - Veiller à l'application des normes nationales et internationales en matière de sécurité terrestre et maritime
 - Contrôler l'application des normes de sécurité terrestre et maritime

- Veiller à l'application des mesures de sécurité par les navires durant leur séjour au port
 - Suivre et contrôler les autorisations des travaux à chaud à bord des navires
 - Veiller au remplissage de la Check List de Sécurité par les navires
 - Veiller à ce que les matières dangereuses soient manipulées conformément aux règlements nationaux et internationaux
 - Assurer la police de l'enceinte portuaire
 - Assurer la mise à jour du PUP du port et des POI des installations portuaires
 - Relever les infractions et dresser des PV de constatation correspondants
 - Veiller à l'application des mesures de sécurité par l'ensemble de la communauté portuaire
- IV. Participer au respect des normes de protection de l'environnement terrestre et maritime :**
- Veiller à l'application des mesures préventives visant à réduire le risque d'accident ayant un impact sur l'environnement terrestre et maritime ;
 - Assurer l'entretien et le maintien du matériel d'intervention en état de fonctionnement ;
 - Contrôler le débarquement des déchets des navires ;
 - Veiller à la propreté et au nettoyage des plans d'eau ;
 - Réaliser des inspections dans les entrepôts en cas de doute sur le respect des normes environnementales terrestres ;
 - Veiller à la propreté et au nettoyage du domaine portuaire.

4. Relations internes et externes

Relations internes :

- Les entités internes du port ;

Relations externes :

- Communauté portuaire.

5. Profil requis

Formation de référence : Lauréat d'un établissement public de la marine marchande ou équivalent.

Titulaire de : Brevet de Capitaine au Long Cours **ou** Brevet d'officier Mécanicien de 1^e classe **ou** Diplôme de Capitaine au Long Cours **ou** Diplôme de Mécanicien de 1^e classe **ou** Brevet de Lieutenant au Long Cours **ou** équivalent

Expérience : Avoir un minimum de 12 mois de navigation.



6. Compétences

Savoir :

- Connaître le code ISPS et les directives d'application liés au code ;
- Maîtriser les méthodes de fouilles et d'investigation;
- Maîtriser les méthodes de reconnaissance (personnes, produits dangereux ou prohibés...);
- Connaître la réglementation en matière de sécurité et d'environnement (Norme IMDG);
- Connaître les règles et les conventions nationales et internationales concernant la sécurité et l'environnement maritime et terrestre ;
- Connaître les intervenants portuaires;
- Connaître le matériel de lutte contre la pollution maritime.

Savoir-faire :

- Savoir réaliser des fouilles et des investigations;
- Savoir reconnaître produits dangereux ou prohibés... ;
- Savoir appliquer et mettre un plan d'action et le plan sûreté;
- Savoir comparer les caractéristiques des produits de surveillance, de détection et de contrôle;
- Savoir exploiter le matériel de surveillance, de détection et de contrôle;
- Savoir appliquer un plan d'action de lutte contre un incident maritime et terrestre ;
- Savoir utiliser le matériel de lutte contre la pollution maritime et terrestre;
- Savoir déployer un plan de sensibilisation contre les risques d'incident ayant un impact environnemental maritime et terrestre;
- Savoir faire appliquer les consignes de prévention pour le respect de l'environnement maritime et contre les risques d'incidents ayant un impact sur l'environnement maritime et terrestre;
- Savoir exploiter un système de vidéosurveillance;
- Etre capable de travailler dans une situation d'urgence.

Savoir- être :

- Perspicacité ;
- Rigueur.
- Bonne communication ;
- Réactivité.



POLICE PORTUAIRE : PROGRAMMATION DES ESCALES

INTITULE DU POSTE :

Officier Programmation des Escales, Trafic Maritime et Placement des Navires

INTITULE DU POSTE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE :

**Chef du Service Escales, Trafic et Placement
Ou Chef du Service Programmation des Escales
Ou Chef de Division Programmation des Escales
ou Commandant du Port**

1. Finalité(s)

Assurer la réalisation des programmes d'accostages et d'appareillages des navires en utilisant de manière optimale les potentialités du port.

2. Missions

- I. Participer à la planification des escales des navires à long et court termes ;
- II. Respecter les règles, procédures, décisions et usages, relatifs à l'exploitation du port, par tous les intervenants ;
- III. Suivre la régulation et contrôle des mouvements des navires se trouvant dans les zones portuaires ;
- IV. Contrôler la mise à quai et le placement des navires conformément aux résultats de la conférence portuaire ;
- V. Suivre le trafic portuaire.

3. Activités principales

- I. Participer à la planification des escales des navires à long et court termes :
 - Planifier les escales des navires à long et cours terme ;
 - Programmer les escales des navires en concertation avec les exploitants ;
 - Animer la conférence portuaire et diffuser auprès des navires et usagers du port le plan général des mouvements ;
 - Veiller au suivi de la disponibilité de l'outillage portuaire, des emplois à quai, des terres pleines et des magasins ;
 - Contrôler le fichier navire et la création de l'escale.
- II. Respecter les règles, procédures, décisions et usages, relatifs à l'exploitation du port :
 - Contrôler les déclarations et documents réglementaires constituant le dossier de l'escale du navire, reçu via la plateforme d'échange des données informatisés du port ;
 - Traiter les documents réglementaires de l'escale des navires ;
 - Elaborer les états des éléments de la facturation des droits de port sur navires ;
 - Assurer le respect des textes réglementaires et conventions internationales.
- III. Suivre la régulation et contrôle des mouvements des navires se trouvant dans les zones portuaires :
 - Accueil des navires ;
 - Travailler en parfaite coordination avec le Service VTS ;
 - Assister et aider à la navigation des navires en difficulté dans les atterrages du port ;
 - Assurer la coordination des services connexes (pilotage, remorquage et lamanage) ;
 - Assurer la police du balisage portuaire ;
 - Veiller à la disponibilité de l'information à la disposition des navires, des administrations locales, des exploitants et des autres intervenants au port ;

- Veiller à la conservation des ouvrages et installations de signalisation portuaires et établissement des procès-verbaux de constatation relatifs à leur endommagement par les tiers ;
- Surveiller d'une façon permanente des bassins et atterrages du port ;
- Appliquer les saisies judiciaires et des mainlevées relatives aux navires.

IV. Contrôler la mise à quai et le placement des navires conformément aux résultats de la conférence portuaire

- Assurer la police des quais et du plan d'eau ;
- Assurer le relèvement des tirants d'eau des navires dès leur accostage et avant leur départ ;
- Donner des instructions aux capitaines des navires pour le renforcement de l'amarrage des navires en cas de conditions météorologiques exceptionnelles ;
- Proposer au commandant du port des ordres particuliers à donner aux navires en cas d'incidents ou événement exceptionnels au port ;
- Suivre l'exécution des mouvements des navires au port dans les temps prescrits ;
- Etablir des procès-verbaux de constatation relatifs à l'endommagement des ouvrages et des installations portuaires par les navires ;
- Veiller au respect des textes réglementaires et des conventions internationales en matière de la police portuaire.

V. Suivre le trafic portuaire

- Elaborer des éléments de tableau de bord du service ;
- Constater toute infraction aux règlements et aux dispositions de la police portuaire et établissement des procès-verbaux à cet effet ;
- Instruire des réclamations des usagers en ce qui concerne les attributions du service.

4. Relations internes et externes

Relations internes :

- Toutes les entités du port ;

Relations externes :

- Opérateurs portuaires ;
- Navires : autorisation d'accostage et d'appareillage.

5. Profil requis

Formation de référence : Lauréat d'un établissement public de la marine marchande ou équivalent.

Titulaire de : Brevet de Capitaine au Long Cours **ou** Brevet d'officier Mécanicien de 1^e classe **ou** Diplôme de Capitaine au Long Cours **ou** Diplôme de Mécanicien de 1^e classe **ou** Brevet de Lieutenant au Long Cours ou équivalent.

Expérience : Avoir un minimum de 12 mois de navigation.



6. Compétences

Savoir :

- Connaître les caractéristiques du port (quais, chenaux, rade...) ;
- Connaître les impératifs liés à l'exploitation portuaire ;
- Connaître les règles de sécurité de la navigation maritime ;
- Connaître le règlement d'exploitation du port ;
- Connaître la gestion des matières dangereuses ;
- Connaître les règles de priorité dans l'attribution des postes à quai ;
- Connaître les documents réglementaires relatifs à l'escale des navires ;
- Maîtriser l'anglais maritime ;
- Connaître les équipements du système de trafic maritime (VTS, AIS...) ;
- Maîtriser les règles de la sécurité maritime ;
- Maîtriser les techniques de veille (radio...) ;
- Maîtriser les règles d'assistance aux navires ;
- Maîtriser les techniques de surveillance des rades et des bassins ;
- Connaître les caractéristiques des équipements de manutention ;
- Connaître le règlement du trafic maritime et de manœuvre ;
- Connaître la réglementation en matière de police portuaire ;
- Connaître les caractéristiques des navires (tirant d'eau, longueur...).

Savoir-faire :

- Savoir réaliser une programmation optimale des escales du navire ;
- Savoir animer une conférence portuaire ;
- Savoir arbitrer les conflits d'intérêts entre opérateurs ;
- Savoir exploiter de manière optimale les infrastructures du port ;
- Réaliser le tableau de bord ;
- Savoir gérer des actions de secours ;
- Savoirs gérer et exploiter les équipements du système de trafic maritimes (VTS, AIS, radio...)
- Savoir coordonner les actions d'assistance et de secours aux navires et en cas de sinistre dans le port ;
- Etre capable de travailler dans une situation d'urgence ;
- Savoir gérer la mise à quai et le placement des navires conformément au résultat de la conférence portuaire ;
- Savoir relever les tirants d'eau des navires dès leur accostage et avant leur appareillage ;
- Savoir constater les infractions relatives à l'endommagement par les navires et l'infrastructure portuaire ;
- Savoir établir les procès-verbaux lors des infractions ou des endommagements ;
- Savoir gérer les actions de secours en cas de sinistres dans le port.

Savoir-être :

- Perspicacité ;
- Rigueur.
- Bonne communication ;
- Réactivité.

